

Canada

Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly

À une assemblée des électeurs municipaux
de la Municipalité du Canton Joly, tenue le
14 janvier 1907 quatorzième jour de janvier mil neuf
cent sept, à dix heures de l'après-midi, en
la salle publique, en la Municipalité du
village de Labelle, conformément aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec, et à l'avis public
jouablelement donné à cet effet, par J. A.
Bégin, le vingt-neuvième jour de
Décembre mil neuf cent six, a été publié
en la dite-Municipalité tel que il appert du
Certificat de publication de ces avis, ensemble
annexes au procès-verbal de cette assemblée
et demeurant aux archives du dit-Canton,
sous la présidence de M. Charles Martin,
membre à cette fonction par une résolution
du Conseil de la Municipalité susdite, le
trigième jour de Décembre mil neuf cent
six.

Le président ayant donné lecture des
dits-avis publics et certificat de publica-
tion, auquel la dite-assemblée a regretté
les électeurs présents de proposer les personnes
qu'il veulent choisir comme conseillers
laciaires.

1^e Proposé par M. Jean Vallée industriel du
village de Labelle; secondé par M. Joseph
Beauvin cultivateur du Canton Joly, que
M. Gerôme Vigneau cultivateur du
Canton Joly soit élu conseiller de la Municipalité
du Canton Joly, en remplacement de lui-même.

F

2^e Professe par M. Jérôme Véguette cultivateur
 du Canton Joly; secondé par M. Arthur
 Martin cultivateur du Canton Joly
 que M. Ernest Renand cultivateur
 du Canton Joly soit élu conseiller
 de la Municipalité du Canton Joly en
 remplacement de M. Pierre Dauphin.
 3^e Professe par M. Jules Brassard cultivateur
 du Canton Joly; secondé par M. Guérin
 Brassard cultivateur du Canton Joly
 que M. Frédéric David cultivateur du Canton
 Joly soit nommé conseiller en remplacement
 de la Municipalité du Canton Joly,
 en remplacement de M. Jean Vallée.
 Et une heure 10. étant écoulée depuis l'ouverture
 de la dite Assemblée, chacune des propositions
 principales ci-dessus, et au cours de laquelle
 de la part de cinq électeurs présents, les
 conseillers suivants sont déclarés élus
 par acclamation

M. Ernest Renand; 14 Janvier 1907 4
 M. Frédéric David;
 M. Jérôme Véguette
 Charles Martin
 Jules Brassard
 J. B. Leclerc

Charles Martin
 President de l'Assemblée

Canada } Municipalité des Cantons d'Yolz -
 Province de Québec
 District d'Ottawa } Name; Ernest Renaud; Frédéric David;
 Germaine Valiquette, ayant été dément-
 mannis conseillers jasants devant
 chacun jour rai, que nous remplissons
 bien et fidèlement les devoirs de notre
 charge et cela au meilleur de notre jugement
 et de notre capacité. Cusse que Dieu une
 soit en ardeur.
 Assermenté devant à L'Isle-
 le-Verte le quatrième jour de Février
 1904.
 P. Béginault S.T. } C. F. David
 Ernest Renaud
 Germaine Valiquette
 C. F. David
 Conseillers

Canada } Municipalité des Cantons d'Yolz -
 Province de Québec
 District d'Ottawa }
 4 Février 1904 Municipalité des Cantons d'Yolz. Assemblée
 à la salle ordinaire des séances, le
 quatrième jour de Février mil neuf cent
 sept; à dix heures avant midi; confor-
 mément aux dispositions des règlements
 de la Province de Québec, à laquelle réunion
 sont présents M. le Maire Charles Martineau
 et M. M. les conseillers; M. B. Bedellette;
 Germaine Valiquette; Frédéric David;
 Ernest Renaud; Jules Brassard, Jas. Roche,
 formant un quorum sans la
 présence de M. le Maire
 Port statut et ordonne et ce conseil
 statut et ordonne que résolueans

comme suit:

Preface par M. le Conseil Jules Brassard
Secrétaire par M. le Conseil J. B. Beaulatte.
Que les résolutions proposées le 1^{er} Octobre;
le 8 Octobre; le 13 décembre 1906 soient
confirmer;

Adopté unanimement.

Preface par M. le Conseiller Ernest Renaud
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard
Que M. Charles Martin soit nommé
Maire de la Municipalité du Canton
Joly.

Adopté unanimement.

Canada

Province de Québec } Municipalité du Canton Joly -
District d'Ottawa }

Je Charles Martin, ayant été dernièrement
nommé maire de la Municipalité
du Canton Joly, j'is serment que je
reniflez à faire et fidèlement - les
devoirs de ma charge et cela au meilleur
de ma puissance et de ma capacité -
Cessé que Dieu me sait en aide.

Assurément en grammaire
jane de Janvier 1907

(Signature) C.T.

Charles Martin
Maire

Preface par M. le Conseiller Ernest Renaud
Secrétaire par M. le Conseiller Jules Brassard.
Attendu que la Corporation du Canton
Joly est endettée de la somme de \$86 5'0.00
une somme de \$650.00.
C. M.
J.B. B.T.

comme suit: 2 billets dant. l. vnde \$58.50;
\$350.00; Billet à George Labanté \$118.66;
pour autres dettes \$122.54. La Corporation
ordonne que remplir de prélever sur les biens
fonds de la Corporation suivant le rôle d'en-

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Lédeul
 Secrétaire par M. le Conseiller, J. Brassard.
 Qu M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
 en leur qualité respective soient autorisés
 à prendre à la Banque de Montréal
 à signer un bulletin de \$650.00 pour
 Caisse d'Économie salaire 2 bulletins à la Banque d'Économie;
 des Cantons du Nord dont l'un de \$58.80; l'autre de \$350.00; 1
 bulletin à G. Labanté \$118.66; et autres débits \$122.54
~~Quo~~ autorisées de faire M. le Maire
et M. le Secrétaire Trésorier à remettre
le susdit bulletin à son réveur

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Lédeul
 Secrétaire par M. le Conseiller, E. Renaud
 Qu'il soit accordé une somme de \$3.00⁽¹²³⁾
^{Mr} à Julien Brassard pour entretien durant
 l'hiver le chemin de fer au bout du
 lot - N° 11 Rang I; (134) +

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secrétaire par M. le Conseiller Frédéric Daoust
 Qu M. J.A. Bégin soit engagé
 Secrétaire-Trésorier pour l'année au prix
 de \$50.00 par an.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. Valiquette
 Secrétaire par M. le Conseiller J. Bainier
 Qu'il soit payé une somme de \$6.00 pour
 l'assiduité de l'échiquier des années 1905-1907.
 à M. le Maire

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Lédeul
 Secrétaire par M. le Conseiller J. Bainier
 que la séance soit levée

Charles Martin, Maire
 (Signature) +

Fevrier 15

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa)

4 Mars 1907

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle communale des sessions, le quatrième jour de Mars mil neuf cent sept, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire ^{le Maire} les conseillers M. Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; Ernest Renaud; Frédéric David; Jules Babin; Grégoire Valiquette; J. B. Côté, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire M. Martin.

Déposée ordonnée et statuée et ce conseil statu et ordonne par résolution communautaire:

Déposé par M. Ernest Renaud; secondé par M. Grégoire Valiquette qui déclare que M. H. W. Ligari ^{que M. H. W. Ligari} soit autorisé à écrire à M. V. G. Taillefer pour répondre à sa lettre du 20 Février.

Adopté unanimement.

Déposé par M. Jules Brassard, secondé par M. J. B. Côté, qui déclare que M. H. W. Ligari soit autorisé à écrire à M. V. G. Taillefer pour répondre à sa lettre du 20 Février.

Adopté unanimement.

Déposé par M. J. B. Côté, secondé par M. Grégoire Valiquette que les personnes suivantes soient nommées officiers de la Corporation:
Inspecteurs de voie: Pour le Rang A M. Théophile Bellet,
Rang B. M. Louis Valiquette; Rang H et L sur le bord de la Rivière Range ainsi que le Rang C.
Michel Babin; Pour les Rangs D. E. F. Adelard Dauphin fils de M. Pierre Dauphin fils; Pour le Rang G. et H. M. Alphonse Belanger fils;

*nommés
comptables*

* M. PARENT.

C. R.

S.T.

remplacé par

telephone Pharam
seance du 4 9^e 0

Pour le Ray 1 chemin de la bûcherelle; M. P. Blot-fils;

Pour le Ray 2. M. Olivier Gadbaie; Pour le Ray

1 du lot N^o 18 à 29 M. Jas. Bégin; Ray G.H. + P.

Inspecteur Agricole. M. Victor Legault-jour le
remplace par telephone Pharam seance du 10 mars 1907

Côté Nord de la Rivière Rouge; M. Frédéric Languer

jour le Côté Sud;

Gardien d'enclos - M. Félix Chalifoux;

Estimateurs M. M. Thomas Lubanc; Emery
Gaudet; Ulric Brassard

Auditeur - M. Jules Ledoux.

Adoptée unanimement.

Proposée par M. Ernest Renand; secondée
par M. Jas. Baisier que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

+ CANADA

Municipalité du Canton Joly -

Province de Québec
District d'Ottawa } A une session générale du Conseil
2 Avril 1909 } Municipal du Canton Joly, tenue à la
salle ardoinaise des séances, le dixième
jour d'avril mil neuf cent sept à dix
heures de l'avant midi; conformément
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec, à laquelle session
sont présents M. M. les conseillers Ernest
Renand, J. B. Bedelatte, Frédéric David,
Jules Brassard, Joseph Baisier, journal
un journal sans la présence de M.
J. B. Bedelatte Marie Jea. temps
Il est statué et ordonné et ce conseil
statué et ordonné comme par résolution
comme suit:

+

Charles Martin Marin

S.T.

Préfari: Jar M. le Conseiller Jules Brassard
 Secandi: Jar M. le Conseiller Théodore David
 que M. G. B. Bedellette soit nommé Maire !

2. Avril 1907

Adoptée unanimement.

Préfari: Jar M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secandi: Jar M. le Conseiller Joseph Bailliu
 Qu'il soit accordé une somme de \$10.00
 pour l'adoption des Camptis de la Municipalité
 du Canton d'Alg. pour l'année 1906. Jusqu'à
 le 31 Décembre..

Adoptée unanimement.

Préfari: Jar M. le Conseiller Jules Brassard
 Secandi: Jar M. le Conseiller Joseph Bailliu
 que ce conseil n'accepte pas la révolte
 Rien de M. le Maire L. Martin;

Adoptée unanimement.

Préfari: Jar M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secandi: Jar M. le Conseiller T. David.

Que le Campti présenté par M. J. J. Lacambre
 inspecteur de voirie, pour l'année du 27 Juin 1906
 pour les terres à la frontière du lot N^o 11 Rang I de
 la somme de \$5.00 payable à Hubert Brassard
 soit accepté. (125) +

Adoptée unanimement.

Préfari: Jar M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secandi: Jar M. le Conseiller T. David
 que les Camptis présentés par M. J. J. Lacambre
 inspecteur de voirie pour l'année à la frontière
 du lot N^o 11 Rang I au montant de \$2.50 +
 soit payé à M. Théophile Blat. et \$1.25 + à Théot.
 Blat - pour la partie du rang I ; à la frontière
 du lot N^o 11 Rang I \$2.50 et à la partie
 I 65 \$ payable à Harrisse depuis sa date
 accepté. (125) +

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
Secondé par M. le Conseiller Jules Brossard.
Où la séance soit tenue

Charles Martin Maire
+
Bégin et St.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

6 mai 1907.

Municipalité du Canton Joly.

Une session général du Conseil municipal du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire des Sessions, le sixième jour de mai mil neuf cent Sept, à dix heures de l'après midi, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents MM. les Conseillers Ernest Renaud, Grégoire Valiquette, Jules Brossard & Jean Baptiste Cédilotte formant un quorum sous la présidence de son Honneur M. le Maire Charles Martin.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud secondé par M. le Conseiller Grégoire Valiquette que les minutes de la session du 2 Avril 1907, telles qu'elles soient adoptées.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brossard secondé par M. le Conseiller Grégoire Valiquette que les minutes des assemblées des 4 Février & Mars 1907

+

Qui viennent d'être lues soient confirmées
et signées.

6 mai 1907

Adopté unanimement.

Le Secrétaire donne lecture d'une
lettre de M. Y.A. Taillefer M.R.P.Q. au
D^r J.A. Bironesse Sec. Trés. de cette Municipalité
disant que, Sur demande faite au Gouvernement
de la Province de Québec, une
remise de moitié est accordée à cette
Municipalité sur une somme de
\$156.⁰⁰ due par cette Municipalité
pour le "Fond des Bâtisses et Jures".

Proposé par M. le Conseiller Ernest
Praud Secondé par M. le Conseiller Laliquette
que le Sec. Trés. soit autorisé à payer immé-
diatement le montant réclamé du Fonds
pour le "Fond des Bâtisses & Jures".

Adopté unanimement.

Il est donné communication au
Conseil :

1^o D'un Compte de M. Ernest
Praud pour échetterie des montées
Paulette et Languen, - compte de \$42.⁰⁰ (191)

2^o D'un Compte de M. Paul Godard
pour réparation au pont Boisjoly etc au
montant de \$4.90 (194) +

3^o D'un compte de M. Aimé Godard
pour ouvrage fait à la Montée Paulette
au montant de \$1⁰⁰ +. Sous ces comp-
tes portent la signature et l'approba-
tion de M. Édouard Léveillé Inspecteur.

Proposé par M. Brossard se-
condé par M. Godinette que les
comptes de MM. Ernest Praud, Paul

#

Godard et l'île Godard, dont les actes
viennent de nous être donnés par le
Secrétaire soient payés par les in-
térêts.

J Adopté unanimement.

La question du Cautionnement
du Sec. tés. vient ensuite en dis-
cussion.

Proposé par M. le Conseiller Gérôme
Valiquette Secondé par M. le Conseiller Ja-
les Brossard que le Sec. tés. produise
entre les mains du Maire, d'ici à
la prochaine séance, le Cautionnement
équis par la loi, ou la dernière voie du
Cautionnement déjà existant

J Adopté unanimement.

M. Jules Ledoux, auditeur, rend
compte de l'audition qu'il a faite.

Proposé par M. le Conseiller
Ernest Renaud Secondé par M. le
Conseiller Gérôme Valiquette que
l'acceptation de l'audition faite par
M. Ledoux soit retardée jusqu'à
ce que le Sec. tés. ait donné quelques
explications sur certains items du
livre de Caisse

J Adopté unanimement

La question des arrérages des —
Sur le prélèvement de 1905 est ensuite
discutée.

Proposé par M. le Conseiller
Jean Baptiste Gidillot Secondé par
M. le Conseiller Gérôme Valiquette
que le Sec. tés. soit autorisé à pour-

Suivre immédiatement ceux qui dorment des arrivages sur le plateau de l'année 1905.

Adopté unanimement.
Proposé par M. le Conseiller
Jules Brassard secondé par M. le
Conseiller Ernest Renaud que la
Séance soit levée.

Charles Martin, Maire
of Ryenue & T.

Canada Municipalité du Canton Joly.
Province de Québec }
District d' Ottawa } A une session générale du Canton Joly.
Tenue à la salle ordinaire les séances
le treizième jour de juin mil neuf cent sept
à dix heures de l'avant midi; conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle assistent
sont présents M. le Maire Charles Martin
et M. M. les Conseillers Ernest Renaud,
Germain Volquert, Frédéric Daniel, Jules
Bainville, Jules Brassard; J. B. Cachette
formant un quorum sans la présence
de M. le Maire.

Il est statué et ordonné par résolutions suivantes:

1^{re} Professe par M. le Conseiller Germain Volquert
2nd Seconde par M. le Conseiller Jules Brassard
que les résolutions passées à la séance
4^{me} jour de Février, 4^{me} jour de Mars, 2nd jour
d'Avril et le 16^{me} jour de Mai 1905 soient conformes.

Proposé par M. le Conseiller G. Renaud
Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
Quo l'acceptation des rapports de l'auditeur soit
renvoyé à la séance prochaine et M. Jules Létourneau
auditeur soit autorisé de se rendre.

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller G. Renaud
Secondé par M. le Conseiller J. Jules Brassard.
Quo le conseil a pris en considération la
lettre de M. Lacoste, du 12 Mai 1907 demandant
\$100.00 de dommages causés par la mort de son
cheval et du san attelage brisé dans le chemin
de la Montagne du Chemin Chappleau.

Attendu que les intéressés se sont présentés à
la dite séance et qu'ils ont discuté la
question, ils ^{en} sont venus à la conclusion de
faire une offre de \$60.00 pour solder tous
les dommages.

Quo M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire
mettre à l'hon. M. Lacoste copies des dits
résolutions.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller G. Renaud
Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
Quo M. l'Inspecteur agricole soit chargé de
faire enlever les charangues sur le chemin
Chappleau immédiatement et faire connaître
qu'il est le propriétaire de un dit conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
que les Comptes suivants soient acceptés.
Compte de l'Inspecteur de police Pierre Béthelot
pour la somme de \$10.00 pour travaux faits.

Les pages 295 et 296 (vides de tout écrit) sont collées aux
pages 294 et 297

3 juin 1907

(179) +

a la Manif du rang I dont \$5.63 à André Brassard; \$4.33 payable à Pierre Blat. père: (28)
Lequel montant est du sur les intérêts mun-
garnis au taux de 6%.

Faut avouer au lot N° 11 Rang I appartenant
à Arthur Paetkin payable à André Brassard (28)
\$3.13, et à Pierre Blat. st. \$1.83 payable à Pierre
Blat père. (28)

Ce fait breveté par l'Inspecteur de mairie -
Gustave Brisson,

Banque st. intérêts d'hiver des lots N° 14 & 15.
Rang G la somme de \$25.00 payable à Pierre
Saindon & Saindon (21)

Pour entretien d'hiver 1906-07 payable à Alph.
Belanger père \$7.00 +

Entretien d'hiver 1906-07 des lots N° 13 Rang G
et N° 16 Rang H. \$18.00 payable à Pierre Saindon. (28)

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller J. B. Coddalaté

Secondé par le Conseiller F. David

Que M. le Maire et M. le Secrétaire soient
autorisés en leurs qualités respectives à renouveler
à M. le Maire un billet de \$650.

Que M. le Secrétaire soit autorisé à payer

\$15.00 pour un intérêt sur billet de \$650.00

Que M. le Maire et M. le Secrétaire-trésorier
soient autorisés à signer un billet de \$650.00
à la Banque d'Économie des Cantons du Nord
à M. le Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Coddalaté

Secondé par M. le Conseiller Brassard

Que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé à donner
au M. le Maire un intérêt sur rang I depuis le lot N° 11

+

peut au No 30 qu'ils doivent se rendre au
prochain Conseil pour discuter sur l'opportunité
et amender le Modèle Réglement N° 20
qui regarde la Montée Paullette, la frontière
des lots N° 29, 30 Rang 1.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller G. Piquette
Qu'il tienne sur rapport des intéressés
une séance suivant que l'état dangerose
et le court réagir du chemin de la Montagne de la Desjardins
de sa préparation d'arrêter à l'insistance de fermer le dit
et placer des chemins attendre qu'il y a un autre chemin
officiel "dépourvu de sorte, le chemin de la chapelle.
Jusur"

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller G. Piquette
Secondé par M. le Conseiller Jas. Baillie
Qu'à la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin Maine
J. Piquette S. T.

Conseillers

Jérôme Valiquette	14 Janvier	1907
Ernest Renaud	"	1907
Frédéric David	"	1907
J. B. Bedollette	8 "	1906
Jules Brassard	8 "	1906
Charles Martin	9 "	1905
Joseph Boivin	"	1905-
Denis Lavoie	"	1908
Gustave Brisebois	"	1908
J. B. Cestellette	11 "	1909
Jules Brassard	11 "	1909
D. Belisle	Janv.	1909
Jos. Landry	Novembre	1909
Joh. David		1910
Ch. Martin (Resigned in Octob 1910)		1910 ^{Sept}
Ernest Renaud		1910 ^{Sept}
Jules Brassard		1910
Louis Suberville		1911
Saints Valiquette		1911

22 juillet 1907 (au) Septembre 1912

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

juillet 1907

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le huitième jour de juillet mil neuf cent sept, à dix heures avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; J. B. Lédeul; H. David; René Renaud, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire H. est statué et ordonné que ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller C. Renaud secondé par M. le Conseiller J. B. Lédeul que les minutes passées à la réunion dernière soit confirmée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller C. Renaud secondé par M. le Conseiller J. B. Lédeul que ses explications données en l'audition présente par M. Jules Lédeul au sujet sur les comptes du Secrétaire-trésorier J. A. Bégin soit acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard secondé par M. le Conseiller J. B. Lédeul que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Comptes présentés par O. Gadbois Imp.

A O Gadbois payable par H. Labelle

2.50

A J. Jas. Lavigne

2.50

Entériné à la date de
mercredi

- ✓ 10. Gaolais payable par les Intérêts de la Mont L. + 100.
 ✓ 13. Pierre Dauphin payable les Intérêts de la Mont. Molyneux. 11.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Bechette
 Secrétaire par M. le Conseiller J. Brassard
 Que M. Pierre Blat-imp. de varie soit autorisé
 à faire les dépenses nécessaires pour mettre le
 chemin de ferret (N° II Rang 1) dans un bon état
 de réparation, payable par le propriétaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller F. Daniel,
 Secrétaire par M. le Conseiller J. B. Bechette,
 Que M. l'Inspecteur de varie Louis Polyvalle
 soit autorisé à faire les travaux nécessaires pour
 la réparation du pont-Bigras après avoir demandé
 avis aux Intérêts du Rang.

Adopté unanimement.

Charles Martin, Maire

J. Béjane S.T.

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa

5 Aout 1907

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le cinquième jour d'Août mil neuf cent sept, à des heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Frédéric David, Jérôme Valiquette, Ernest Renaud, Joseph Bourassa, formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :
 Préparez par M. les Conseillers Jérôme Valiquette
 Secrétaire par M. le Conseiller F. David
 Que le Compte présenté par M. L. Valiquette
 Insp. de voirie, au montant de \$11.25. Jour, la
 réparation du pont Bigras, soit accepté et payé
 à M. Hermengild David. (199) +

Accepté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller F. David
 Secrétaire par M. le Conseiller E. Renaud
 Que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé
 à acheter un livre de minutes.

Adopté unanimement.

Préparez par M. le Conseiller F. David
 Secrétaire par M. le Conseiller J. Valiquette
 Que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé
 à donner des avis que ce conseil veut faire,
 un règlement à l'effet de changer le chemin
 devant des lots 29, 30 Rang 1 et la Mantie
 "Paulette," et que les intérêts du Rang le.

sont aussi notifiés de ce tout changement.
Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. Poliquette
Secondé par M. le Conseiller T. David que la
séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Marie

J. Poliquette S.T.

Canada Municipalité du Canton July.
 Province de Québec }
 District d'Ottawa }
 3 Septembre 1903 } A une session générale du Conseil Municipal du
 le troisième jour de septembre mil neuf cent
 sept, à dix heures de l'avant midi, conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de
 Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire
 Charles Martin et M. M. les Conseillers J. Poliquette,
 Jas. Boisvin; Jules Brassard; J. B. Bedelotte; E.
 Renaud, formant un quorum sans la présence
 de M. le Maire.
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue et
 ordonne les résolutions suivantes:
 Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Que le Comptoir présenté par M. Michel Boisvin
 nuf. de voie au montant de \$5.00 pour réparer
 la chemin de la Manche "Paulette" dans le mois de
 Mai 1903 soit accepté et joyé à M. Emery Gaudet
 père.

Adopté unanimement.

3 Septembre 1907 Profuse par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secunde par M. le Conseiller Jérôme Valiquette
 Où le Compte présenté par M. Gustave Brisson
 inspecteur de voirie au montant de \$11.20
 soit accepté et payé à M. Auguste Brisson,
 dont \$7.00 payable par le propriétaire du lot
 N° 10 Rue G. Jaur entre les d. hiver ^{1906-07.} des chemins
 L. Brûlé 100 et \$4.20 payable par le propriétaire des lots N°
 11, 11, 12 Rue G. Jaur entre les d. hiver de l'année
 1906-07.

Adopté unanimement.

Profuse par M. les Conseillers Jérôme Valiquette
 Secunde par M. le Conseiller Jas. Brisson
 Où M. l. inspecteur de voirie soit autorisé
 à lever le pan à faire lever le fant-séne sur
 le lot N° 29 Rue I soit élevé de 3 pieds et que
 le Chemin du Côté Nord soit baissé par
 le propriétaire du dit lot pour donner une pente
 régulière au dit chemin Adopté unanimement.

Profuse par M. le Conseiller J. B. Bedellette
 Secunde par M. le Conseiller J. Brassard
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Shaire
J. Béginette S.T.

Canada
Province de Québec
District d' Ottawa

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions le 4 Novembre 1907 dans quatrième jour de Novembre mil neuf cent-
sept, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle se sont réunis
présents M. M. les Conseillers J. B. Bedelotte ; Ernest Renaud ; Jules Brassard ; Frédéric David ; Jas. Boivin formant un quorum
sous la présidence de M. J. B. Bedelotte qui est nommé pro. Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et
ordonne par résolution communale suivante :

Proposé par M. le Conseiller F. David,
Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
Que ce conseil prenant en considération une demande
faite par le Conseil Municipal du Canton de la Murelle
répand gr. il a déjà fait ^{beaucoup} trop de dépenses pour ses
propres chemins, ne peut dans les circonstances
en courir aux dépenses faites par le conseil du
Canton de la Murelle aux ses chemins.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Ernest Renaud
Que les Comptes de M. P. Lélat fils soient acceptés
et payés.

Payable par la Mairie du Rang I chemin de la Chapelle	
à Jules Brassard (83)	+ \$1.25

Louis Gauthier (55)	\$ 2.50
---------------------	---------

Pierre Lélat père (23)	\$ 2.50
------------------------	---------

Les personnes qui doivent payer pour la
Mairie du Rang I

Richard Paetan	4 1.05
W. Dufres	1.05

4 novembre 1907

Arthur St. Paetan	1.05
-------------------	------

Isai Gagnon	1.05
-------------	------

Les travaux suivants ont été faits sur
le chemin de front du lot N° 11 Rang I
du chemin de la Chapelle

18 juillet 1907	1 journée	8. 1.25-
-----------------	-----------	----------

19, 20, 21. juillet 1907	3 journées et homme avec bûcheuse	+ 5.00
--------------------------	-----------------------------------	--------

20	1907 2 journées et homme avec cheval	+ 3.75-
----	--------------------------------------	---------

Payable à Pierre Blat. pire - (23)		510.00
------------------------------------	--	-------------------

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud

Secoude par M. le Conseiller Jas. Boivin

Que M. le Maire et M. le Secrétaire Trésarier

en leur qualité respectives soient autorisés à
signer un billet de \$650.00, à quatre mois, payable
à la Caisse d'économie de St. Germain, en reman-
nement et un billet du même montant.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard

Secoude par M. le Conseiller Ernest Renaud

Que avis soit donné aux inspecteurs de voirie
de faire afficher les avis de vente de Mante-
au du chemin de front, à la porte de l'église, suivant
la loi.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud.

Secoude par M. le Conseiller Frédéric David

que M. Michel Boivin soit nommé inspecteur
de voirie pour les manteaux du chemin Chapelle
n'ayant plus sans sa surveillance la Mantie
Paulette;

Que M. Jas. Begeau pire soit nommé

inspecteur de voirie faire la Mante Paulette;

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundié par M. le Conseiller Joseph Boisvin
 Que la somme de \$1.00 soit fixée pour les
 avis publics affichés de vente de Mantles et de
 chemin de fer:

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Secundié par M. le Conseiller Frédéric David
 Que M. Théophile Marand soit nommé inspecteur
 en remplacement de M. Victor Legault -
 absent:

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Fréd. David;
 Secundié par M. le Conseiller Jules Brassard
 que la rémunération soit levée.

Adoptée unanimement.

JP Béardette Rosemarie

J. P. Legault S.T.

Canada Municipalité du Canton Joly.
 Province de Québec }
 District d' Ottawa } A une session générale du Conseil Municipal
 du Canton Joly, tenue à la salle ~~la~~ ordinaire
 des sessions, le dixième jour de Décembre
 2 Décembre 1903 mil neuf cent-vingt, à dix heures de l. avant
 midi, conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec à laquelle
 session sont présents M. M. les conseillers
 Ernest Renaud; J. B. Bedeloté; Jules Brassard;
 Frédéric Valiquette, portant un gramme sans
 la présence de M. J. B. Bedeloté pro. Maire.
 Est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne par résolution communiqué
 Professe par M. le Conseiller Jules Brassard;
 Secundi par M. le Conseiller Frédéric Valiquette
 que M. Jules Brassard soit nommé président
 de l'assemblée des Conseillers pour l'année 1908.

Adopté unanimement.

Professe par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secundi par M. le Conseiller Frédéric Valiquette
 que M. Jules Brassard soit nommé président
 de l'assemblée des Conseillers pour l'année 1908.

Adopté unanimement.

Professe par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Frédéric Valiquette
 que M. le Proc. Maire et M. le Secrétaire-Tresorier
 en leur qualité respective soient autorisés à
 signer un billet de \$650.00 à 6% pour six
 mois, à M. Emery Godard fils, pour payer un
 billet du même montant du à la Caisse
 d'économie.

Adopté unanimement.

F

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard,
 Secondé par M. le Conseiller Germaine Pothier
 Que M. l'Inspecteur de voirie Adelard Dauphin
 soit autorisé à faire faire les travaux de chemin
 et de clôture dans la ligne du Coudon du lot
 N° 8 Rue "D" suivant le procès verbal, au mois
 de Mai prochain, si le propriétaire ne fait faire les
 travaux après avis.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secondé par M. le Conseiller Germaine Pothier
 que la réunion soit levée.

Adopté unanimement.

Approuvé 8.T. Charlotte Rosemaire

Canada

Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Poly-

A une réunion générale du conseil Municipal
 du Canton Poly, tenue à la salle ardennaise des
 sessions, le septième jour de Janvier, mil neuf
 cent huit, à dix heures de l'avant-midi, con-
 formément aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec, à laquelle réunion
 sont présents M. M. les conseillers Jules Brassard,
 Germaine Pothier; J. B. Bedelatte; Frédéric
 David, formant un quorum sous la
 présidence de M. J. B. Bedelatte Pro-Maire
 Hest. statut et ordonne et ce conseil statut
 et ordonne par résolution comme suit: